

Lettres québécoises
La revue de l'actualité littéraire



La réforme de l'enseignement du français au collégial Avancez en arrière!

Francine Bordeleau

Number 77, Spring 1995

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/38474ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Productions Valmont

ISSN

0382-084X (print)

1923-239X (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Bordeleau, F. (1995). La réforme de l'enseignement du français au collégial : Avancez en arrière! *Lettres québécoises*, (77), 11–14.

La réforme de l'enseignement du français au collégial : Avancez en arrière !

DOSSIER

Francine Bordeleau

Les dés sont jetés : une réforme de l'enseignement collégial a été introduite — pour ne pas dire imposée — à la vitesse grand V sans tambour ni trompette.

Ses conséquences, en ce qui concerne l'apprentissage de la littérature et de la langue, seront extrêmement importantes. Désastreuses même, estiment plusieurs. Mais qui, dans les officines gouvernementales, dans les allées du ministère de l'Éducation, s'en soucie ?

DEPUIS UN BON MOMENT, IL Y AVAIT QUELQUE CHOSE DANS l'air, comme on dit. Ça se sentait déjà en mai 1991 — voilà donc quatre ans —, à Québec, alors que la Coordination provinciale de français avait convié les profs à un colloque que personne n'oublierait de sitôt. Si le colloque fut mémorable, c'est en partie parce que Jean Larose, professeur de littérature à l'Université de Montréal qui commençait à attirer l'attention (avec ses essais *La petite noirceur*, *L'amour du pauvre* et, plus récemment, *La souveraineté rampante*, tous publiés au Boréal), admonestait ses collègues du collégial de la belle manière en leur livrant ses réflexions sur la culture pédagogique, «celle-là même qui ne s'interroge pas sur elle-même, qui est à la fois la cause et l'effet non seulement de l'affaiblissement considérable de la littérature au collégial, mais de la dégradation de notre langue à travers le réseau national d'enseignement, et peut-être aussi de nos difficultés à franciser les immigrants, et peut-être encore de nos atermoiements à devenir un peuple souverain».

Le collégial (et ses profs) responsable de tous les maux ? Et, plus spécifiquement, de tous les maux linguistiques ? L'idée, en 1991, était partagée par bien du monde. Depuis, en fait, que les universités imposent un examen de français à l'entrée, il est de bon ton de décrier le «niveau déplorable» des finissants de cégeps. On s'en doutait, à force d'entendre leurs «Çà a pas rapport» et autres locutions plus ou moins articulées, mais voici enfin la preuve, taux d'échec à l'appui, qu'après

une douzaine d'années d'études nos jeunes parlent mal le français, et savent encore moins l'écrire.

Lors de ce fameux colloque, donc, il y avait déjà odeur de réforme. Une rumeur persistante voulait en effet que le contenu des cours soit modifié incessamment, que le français «normatif», la grammaire l'emportent au détriment de la littérature. Fausse alarme, finalement : les profs allaient pouvoir continuer à enseigner le roman, la poésie, le théâtre et l'essai.

Petit répit de deux années. Après quoi le ministère de l'Éducation, alors sous la férule de Lucienne Robillard, se lança dans une réforme de l'enseignement collégial : «Des collègues pour le Québec du XXI^e siècle», en vigueur depuis septembre dernier.

Le ministère s'est aussi interrogé, remarquez, sur les cours d'éducation physique et de philosophie. Ah ! la philo, qu'est-ce que c'est et à quoi ça sert ? Et l'éducation physique ! En a-t-on débattu !

Mais ce sont, il fallait s'y attendre, les cours de français qui ont été chambardés. «En ce qui concerne la langue d'enseignement, il devenait urgent que le collégial fasse un effort», dit d'ailleurs un porte-parole de la DGEC (Direction générale de l'enseignement collégial). Comme si, depuis des années, il ne se faisait plus rien; et comme si la langue ne relevait que du collégial. Mais peut-être faut-il donner raison à Mario Cholette, le coordonnateur du département de français du cégep du Vieux-Montréal, lorsqu'il affirme que «cette réforme est bêtement

politique» et que «la ministre Robillard voulait faire un coup d'éclat». Soit dit en passant, on a entendu cette même ministre suggérer que le programme de français du primaire était peut-être trop ardu pour nos chers petits trésors, qu'il faudrait peut-être songer à réduire le vocabulaire que ceux-ci doivent maîtriser avant de passer au secondaire. Quitte sans doute à imposer aux cégeps, cinq ans plus tard, l'«effort» du rattrapage qu'aurait nécessité, si elle avait été adoptée, cette proposition insensée.

Courants... d'air

Durant son bref passage au ministère de l'Éducation, M^{me} Robillard aura pris le temps, donc, de mener à bien sa réforme de l'enseignement collégial. Le programme de formation générale est désormais constitué de quatre «composantes» obligatoires, communes à tous les élèves : français, philosophie, éducation physique et langue seconde¹. Les cours de français sont en outre augmentés d'une heure (pour quatre cours de quatre heures chacun au lieu de quatre cours de trois heures), ce qui semble faire l'unanimité. Cependant, les changements du ministère ne se limitent pas à la durée des cours, tant s'en faut : nous sommes en réalité en présence de la plus importante réforme qu'ait connue l'enseignement de la littérature depuis l'avènement des cégeps.

Jusqu'en septembre dernier, on enseignait la littérature en fonction de ses «frontières intrinsèques», comme le dit Gilles Pellerin, professeur de français au cégep François-Xavier-Garneau et éditeur : c'est-à-dire par genres. Comme à l'université en somme, où les cours obligatoires pour tous les étudiants de littérature sont, malgré leurs intitulés un peu plus élaborés, le roman, la poésie, le théâtre et l'essai. Chacun peut ensuite choisir, jusqu'à un certain point, des auteurs, des courants, des théories littéraires.

Pour quelque obscure raison, il fut décrété qu'au cégep cette approche par genres n'était plus valable. «La formation collégiale devait être uniformisée et actualisée», dit-on à la DGEC. La personne de la DGED, qui n'a bien voulu commenter la réforme qu'à condition de pouvoir conserver l'anonymat², poursuit : «Les cours ont été actualisés en fonction d'un principe : celui des "finalités" pour l'étudiant. Autrement dit : que devrait-il être capable de faire à la fin de son cours ? L'étudiant devient la cible, ce qui constitue un changement majeur par rapport à ce qui se faisait depuis vingt-cinq ans». Mais c'était quoi la «cible», pendant tout ce temps-là ? Le tableau ? le prof ?

Ce grand virage, c'est l'approche «par compétences», que contestent plusieurs professeurs. «On critique sans l'avoir essayée, assure Francine Labelle, coordonnatrice du département de français à Bois-de-Boulogne. Quoi qu'on en dise, cette approche a fait ses preuves dans nombre de collèges étatsuniens.» Dont celui, apparemment célebrissime, d'Alverno, qui serait à l'approche par compétences ce que la ville de Palo Alto est à la psychologie.

Désormais, chacun des cours — enfin des trois premiers cours, car le contenu et l'orientation du quatrième ne sont pas encore définitivement arrêtés — s'accompagne d'«objectifs» (avec «énoncé» et «éléments» de la «compétence»), de «standards» et d'«activités d'apprentissage». Ainsi l'objectif du premier cours (de l'«ensemble I»)

consiste à «analyser des textes littéraires appartenant aux courants littéraires et [à] en rendre compte dans un texte cohérent et correct», soit une analyse littéraire de sept cent cinquante mots. Au deuxième cours, l'étudiant devra pouvoir «situer les représentations du monde proposées par des textes appartenant aux courants littéraires et en rendre compte dans une dissertation explicative» de mille mots. Quant à l'objectif du troisième cours, il consiste à «apprécier la littérature québécoise actuelle dans la littérature du xx^e siècle et [à] en rendre compte dans un essai critique» de mille deux cent cinquante mots.

Comme on le constate, il n'est plus question de genres, mais de «courants littéraires» dûment identifiés : la littérature médiévale (*sic*), l'humanisme, le classicisme et l'esprit philosophique pour le premier cours; le romantisme, le réalisme, le naturalisme et le symbolisme pour le second; le surréalisme, l'automatisme (*re-sic*), l'existentialisme, la littérature engagée, la littérature identitaire, la modernité et la postmodernité pour le troisième. L'initiation aux courants à l'étude dans les deux premiers cours doit passer, est-il besoin de le spécifier, par les «œuvres marquantes de l'héritage littéraire».

Il s'agit là, indéniablement, d'un changement considérable. Qui n'a cependant rien de novateur, bien au contraire. Du reste, comme l'écrivait récemment Norbert Latulippe, professeur de français au cégep de Limoilou, dans la revue *Québec français*³, «[l]a notion de courant littéraire est aujourd'hui non signifiante, pour ne pas dire insignifiante, et ne concerne véritablement que les fantômes de Lagarde et Michard (manuels scolaires bien connus...). [...] D'ailleurs, les auteurs français eux-mêmes y correspondent plus ou moins : il y a des décadents naturalistes, des surréalistes romantiques, des réalistes romantiques...» «La littérature se définit par les écrivains qui sortent des sentiers battus et de ce fait échappent aux catégorisations», remarque pour sa part Gilles Pellerin. De quelle étiquette, en effet, peut-on affubler les Chateaubriand, Daudet, Maupassant, Rimbaud, Céline, Camus... (pourquoi, d'ailleurs, s'acharner à leur en coller une ?) ? Et que dire de notions aussi floues, aussi fourre-tout que la modernité et la postmodernité ?

La technique de la dissertation

Mais peut-être faut-il tout de même remercier le ministère de ménager, dans cette réforme, une certaine place à la littérature. Car ça n'est pas ce que laisse supposer cette fameuse approche «par compétences» censée conduire nos collègues — et leurs étudiants — sur le glorieux chemin du xxi^e siècle.

«À peu près personne ne comprend cette approche qui nous a été imposée», s'insurge Mario Cholette.

Quelques cégeps font cependant exception : Bois-de-Boulogne par exemple qui, «depuis 1985, est engagé dans le développement d'*babilités*», dit Francine Labelle. Des habiletés aux compétences, le pas se franchit d'autant facilement qu'une prof de chez nous faisait partie du comité de travail sur la réforme — le collègue a pu ainsi disposer de toute l'information requise — et qu'une consultante est embauchée pour que les profs sachent «comment fabriquer un cours autour d'une telle approche», précise la coordonnatrice du département de français.

Pour M^{me} Labelle, cette approche qui «revalorise l'effort intellectuel» a de surcroît l'avantage d'être concrète. «Prenons l'analyse littéraire : il n'y a pas de blabla. Si un texte comporte cinq figures de style, l'étudiant doit les trouver. Une compétence, au fond, c'est quelque chose de concret et de mesurable.»

On reconnaît bien là, quelque peu vulgarisé il est vrai, l'un des «éléments de la compétence» à acquérir dans le premier cours, et qui consiste à «repérer, dans des textes, des manifestations thématiques et stylistiques des courants littéraires». Au deuxième cours, les étudiants auront, entre autres «compétences» à acquérir, à «déterminer la conformité et les écarts des représentations du monde des textes par rapport aux modèles des courants littéraires». Pas de blabla, en effet : si les œuvres ne rentrent pas dans le carcan trop étroit des courants littéraires, on va s'arranger pour qu'elles rentrent quand même. Belle façon de «revaloriser l'effort intellectuel» ! Ce genre d'objectif n'est-il pas plutôt le signe d'une profonde «nostalgie du cours classique», comme le dit Mario Cholette ?

En fait même dans un cégep comme Bois-de-Boulogne, où les profs ont «décidé d'appliquer le nouveau programme, de rester près du devis ministériel», on admet que «l'esprit de la réforme n'est pas d'inculquer une culture générale, d'enseigner la littérature pour elle-même», concède Francine Labelle. Le ministère semble plutôt avoir «une vision pragmatique de la littérature», déplore Bruno Roy, président de l'UNEEQ (Union des écrivaines et écrivains québécois) et professeur de français au cégep André-Laurendeau. En fait, la littérature devient prétexte à l'apprentissage du français et de la dissertation. À lire les «critères de performance» — «Organisation des idées principales autour d'une idée directrice ou d'un thème directeur»; «Association d'idées secondaires (citations, exemples) appuyant les idées principales»; «Introduction complète en trois parties : sujet amené, posé et divisé»; «Organisation logique de la pensée à l'intérieur du paragraphe»; etc. —, on a franchement l'impression que le jargon du ministère, c'est de la poudre aux yeux dissimulant cette réalité désolante : les finissants du secondaire ne savent pas comment rédiger une simple dissertation, point final. Que les collègues suppléent aux manques. «Mais faire l'apprentissage de la dissertation au cégep, c'est un peu tard», soupire Gilles Pellerin.

Quant à la création littéraire, aussi bien mettre une croix dessus. Les étudiants doivent apprendre à dissertar, à analyser. Pas à s'«exprimer» (l'a-t-on entendue, celle-là). Comme si on ne pouvait, dans le même cours, s'adonner aux deux. Et pas à imaginer, pensez donc. Au cégep, désormais, on étudie la langue en regard d'un seul modèle : celui des courants littéraires. Au bout du compte, écrit encore Norbert Latulippe, les jeunes Québécois «seront tous, au même moment, à écrire le même texte, qui permettra d'évaluer leurs compétences en associations d'idées fort générales et finalement bien loin du «nécessaire» esthétique et esthésique du texte⁴».

De toute évidence, les «réformistes» du ministère de l'Éducation — ces gens que la seule mention du XXI^e siècle semble exciter au plus haut point — ne croient pas que cette célébration du conforme et du prêt-à-penser que constitue le nouveau programme d'enseignement du français nous fasse reculer. Pas plus qu'ils ne semblent trouver étrange

que des profs de cégep en soient encore à expliquer : introduction, développement, conclusion... Mais est-ce vraiment là le pire ? Que dire de cette «activité d'apprentissage» qui consiste en la «consolidation du code linguistique en orthographe d'usage (les fautes les plus fréquentes), en grammaire (les accords), en syntaxe (la phrase complète et la phrase complexe) et en ponctuation (l'utilisation de la virgule). On croit rêver ! «Cette réforme est illogique : il fallait commencer par le primaire, réévaluer le secondaire et finir par le collégial», soutient Mario Cholette.

Maman la France

Cela tombe sous le sens. Il fallait d'ailleurs revoir le système d'éducation au complet. Mais les ministres pressés doivent aller au plus court. Au collégial, donc (puisque cela ne dure que deux ans), de réparer les trous de la langue.

Et tant qu'à faire, aussi bien que ce soit dans les règles. Voilà donc que l'on ressort la belle grande littérature française, la classique, l'immortelle. Les «œuvres marquantes de l'héritage littéraire», pour employer le vocabulaire du ministère.

La notion de courant littéraire retenue par la réforme «nous renvoie brutalement aux manuels d'histoire de la littérature française que nous utilisons dans nos collèges classiques au cours des années cinquante», écrivait André Vanasse, conseiller de la section littérature à l'ANEL (Association nationale des éditeurs de livres), dans un récent numéro de *Lettres québécoises*⁵. Est-il besoin d'épiloguer ? La littérature médiévale (on vient d'apprendre que c'était un courant), le réalisme, le surréalisme, l'existentialisme... : pas d'erreur, tout cela correspond bien au découpage de la littérature française que nous ont enseigné les anthologies de type Lagarde et Michard. Et comme, de surcroît, l'étude d'œuvres traduites est fortement déconseillée, force est de conclure que, dans l'esprit de la réforme, la seule littérature qui compte est française.

Comment ne pas voir là un réflexe de colonisé ? «Le pouvoir détermine le savoir : les littératures qui dominent le monde appartiennent aux pays qui dominent le monde», dit André Vanasse. Nonobstant sa valeur intrinsèque, la littérature française était, jusqu'au début du siècle, d'autant plus «grande» que la France avait encore, dans le monde, une influence considérable. Mais qui oserait prétendre que les Shakespeare, Cervantes, Goethe, Dostoïevski, Kafka, Joyce, Borges, Faulkner, Nabokov, Mishima — pour rester dans l'exotisme littéraire — sont moins «grands» que les Molière, Hugo, Flaubert, Zola, Baudelaire, Proust, Malraux, Sartre... ? La France a donné au monde d'immenses écrivains, c'est vrai, mais s'ils ont envahi nos bibliothèques, nos programmes d'études, nos librairies, ce n'est pas parce qu'ils étaient les meilleurs du monde, ou ceux qui culturellement nous parlaient le plus, ou qui étaient les plus «universels» (d'ailleurs en quoi par exemple un Mauriac, dont on étudiait encore l'«incontournable» *Thérèse Desqueyroux* il y a moins d'une décennie dans nos universités, est-il si «universel», signifiant, fort ?) : c'est avant tout parce que le Québec était ni plus ni moins que l'arrière-pays de la France.

Et voilà que des fonctionnaires nostalgiques nous remettent ça, nous font reculer dans les années soixante, alors que le livre français

occupait toute la place», affirme André Vanasse. Pour lui, «l'effet Larose a influencé considérablement l'esprit de la réforme».

«Pour Jean Larose, la littérature est ce qui nous sort du vécu, et nous amène à ce qui est étranger, commente Bruno Roy. Mais la littérature québécoise, elle, est celle du vécu, qui nous maintient dans le même.»

Donc n'étudions pas la littérature québécoise. Mais de quoi la littérature française parle-t-elle, du Moyen Âge à aujourd'hui, si ce n'est de la société française ? Cela n'empêche sûrement pas l'étude des œuvres contemporaines *aussi*.

Des réflexes de colonisés

Il serait cependant faux de prétendre que la réforme interdit la littérature québécoise dans nos cégeps. Les profs peuvent utiliser des œuvres québécoises dès les deux premiers cours. Toutefois, souligne Norbert Latulippe, «[l]a notion de courant littéraire a tendance à éclipser globalement ou partiellement, selon l'époque où l'on se situe, la littérature québécoise, qui s'accommode mal de ces classifications⁶». Qu'à cela ne tienne : elle arrive gaillardement au troisième cours. Ici, les étudiants devront, parmi les «éléments de compétence», à développer, «comparer une œuvre de la littérature québécoise et une œuvre de la littérature francophone sur le plan des langages et des représentations du monde». On peut étudier la littérature québécoise, oui, mais jamais pour elle-même. Et dire ça a failli être pire. «La première version de la réforme ne prévoyait tout simplement pas de cours consacré à la littérature québécoise», assure Christian Morin, représentant du collégial à l'AQPF (Association québécoise des professeurs de français) et professeur au cégep de Sainte-Foy.

«Mais pourquoi donc cela ne va-t-il pas de soi d'enseigner notre littérature ?» demande Bruno Roy. Éternelle question, éternel problème qu'on devrait peut-être résoudre de lapidaire manière. «Il est normal d'enseigner la littérature nationale : c'est elle qui dit le mieux ce que nous sommes. Si on veut comprendre ce que nous sommes, il faut enseigner notre littérature. Sinon on devient schizophrène», soutient André Vanasse.

Il eût pourtant été si simple de «prendre notre littérature comme pierre angulaire», poursuit-il. «Juste en partant des récits de voyage de Jacques Cartier, par exemple, on constaterait que la découverte de l'Amérique est un événement majeur, grâce auquel le monde est sorti de la théocratie médiévale pour entrer dans l'humanisme, et qui a suscité de passionnantes interrogations philosophiques et politiques. Et si on étudiait notre littérature dans une perspective historique, on découvrirait qu'elle s'est en bonne partie construite en opposition aux courants français.»

Quelques-uns des effets pervers

On aurait pu, en somme, partir de soi pour aller vers les autres. Rien de honteux à cela. Mais au ministère de l'Éducation, apparemment, on ne partage pas cet avis. «C'est à se demander si quelqu'un, dans ce ministère, est en mesure de juger de la valeur de la littérature québécoise», dit Hélène Dorion, directrice littéraire du Noroît.

Plusieurs éditeurs, de toute évidence, se posent la même question.

«Un programme qui, à toutes fins utiles, évacue notre littérature des collèges risque d'avoir des conséquences désastreuses sur la création et le monde de l'édition», soutient l'ANEL. «Cela pourrait se traduire, à plus ou moins long terme, par la fermeture de maisons d'édition et par des pertes financières de plusieurs millions de dollars», déclarait l'organisme, l'automne dernier.

Les maisons de poésie comme le Noroît et les Écrits des Forges écopent déjà. Les éditeurs de livres scolaires aussi. «Les manuels québécois ne correspondent pas à la réforme», dit Michelle Danis, des Éditions La Lignée, une maison qui se spécialise dans la conception de matériel didactique et pédagogique pour l'enseignement collégial. «L'été dernier nous avons dû produire un livre à toute vapeur. Mais concevoir un manuel nécessite en réalité près de deux ans de travail. Cette réforme est donc très perturbante pour une maison comme la nôtre», poursuit M^{me} Danis. Faut-il préciser que, pour l'heure, ce sont les maisons d'édition françaises qui profitent ? Une maison comme Hatier, par exemple, est d'ores et déjà en train de s'assurer une bonne part du marché.

La réforme (qui, on le sait, abolit le cours de théâtre) aura également des répercussions sur le milieu théâtral. La situation pourrait être particulièrement dramatique à Québec, une ville qui compte de nombreuses troupes. En perdant leur clientèle estudiantine — car il était de mise que les étudiants assistent à quelques pièces durant l'année —, certaines d'entre elles risquent de se retrouver bientôt en fâcheuse posture.

On pourrait continuer d'allonger la liste. On ne réussirait qu'à renforcer cette impression que, au Québec «l'éducation et la culture sont deux couloirs qui ne communiquent pas l'un avec l'autre», comme le souligne Hélène Dorion.

Impression ? Certitude, plutôt. Il paraît qu'au Québec le ministère de l'Éducation n'a pas à faire la promotion de la littérature québécoise...

Estimant qu'on ne pense et ne raisonne jamais trop, Jean Garon, le nouveau ministre de l'Éducation, prenait, il y a quelques mois, fait et cause pour la philosophie. On aimerait un engagement de la sorte envers la littérature — la littérature tout court et la nôtre. Peut-être en sera-t-il question lors des prochains états généraux sur l'Éducation. On y parlera inévitablement du français. Mais quant à la littérature... 

1. Juste avant Noël, Jean Garon, le nouveau ministre de l'Éducation, annonçait des modifications à la réforme Robillard : davantage d'heures de philosophie et d'éducation physique au détriment des cours complémentaires. En ce qui concerne le contenu des cours de français, on ne connaît pas ses intentions.

2. Il me faut souligner ici l'inqualifiable mauvaise volonté du ministère, et plus spécifiquement de M. Simon Bégin, l'attaché de presse du ministre de l'Éducation et celui qui est, de toute évidence, le grand dispensateur des droits de parole.

3. Norbert Latulippe, «La réforme et son spleen», *Québec français*, n° 94, été 1994, p. 89.

4. *Ibid.*, p. 91.

5. André Vanasse, «L'an 1 du désastre», *Lettres québécoises*, n° 75, automne 1994, p. 5.

6. Norbert Latulippe, *op.cit.*, p. 89.